



**UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
HAÏTI**

**Elections législatives
Second tour de scrutin du 21 avril 2006**

**DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE
Port-au-Prince, le 24 avril 2006**

**Un scrutin mieux organisé mais un taux de participation faible
qui ne rend pas justice à l'importance du Parlement**

La Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne est présente en Haïti depuis le 12 novembre 2005 suite à l'invitation du Conseil Electoral Provisoire. Elle est conduite par Monsieur Johan Van Hecke, Député au Parlement européen, et compte une équipe cadre de sept personnes ainsi que vingt observateurs à long terme répartis dans tous les départements. Les membres de la Mission d'Observation Electorale (MOE) observent toutes les phases du processus électoral. La MOE a publié une déclaration préliminaire à l'issue du premier tour des élections présidentielles et législatives. Trente-huit observateurs à court terme ont été déployés dans tout le pays le 18 avril afin de suivre le scrutin, le dépouillement et l'agrégation des résultats. Une délégation de quatre Députés du Parlement européen, conduite par Monsieur Glyn Ford et comprenant Madame Fiona Hall ainsi que Messieurs David Martin et Jas Gawronski, a rejoint la Mission d'Observation Electorale en vue du second tour de scrutin du 21 avril. La délégation des Députés européens s'associe à cette déclaration. Le jour des élections, les observateurs de la MOE ont visité plus de 15% des centres de vote dans tous les départements du pays.

Conclusions préliminaires

- **Le second tour des élections législatives s'est généralement déroulé dans le calme et a bénéficié d'une meilleure organisation des opérations électorales et logistiques que lors du scrutin précédent. Malheureusement, cette élection n'a pas suscité chez les électeurs le même enthousiasme qu'au premier tour des élections législatives qui se tenait en même temps que le premier tour de l'élection présidentielle.**
- L'administration globale du processus a été d'un meilleur niveau qu'au premier tour. Quelques modifications ont été apportées dans les procédures de vote afin de réduire les retards dans l'ouverture des bureaux de vote et la congestion des centres de vote. Il convient de citer la simplification des procédures d'authentification des bulletins de vote de même que le recrutement d'agents administratifs chargés de veiller au maintien de l'ordre. De nouvelles mesures ont aussi été adoptées afin d'améliorer et d'accélérer la transmission des procès-verbaux au centre de tabulation.

- Cependant, certains aspects du processus demandent toujours à être améliorés tels que le respect du secret du vote, le vote des mandataires de partis politiques, les listes électorales partielles. Malgré les améliorations observées, il est à souhaiter que le futur Conseil Electoral Permanent tire les leçons des déficiences constatées afin de pouvoir pleinement assumer ses responsabilités, et ce en toute neutralité.
- Dans tout le pays le scrutin a commencé à l'heure prévue ou dans des délais raisonnables. Les superviseurs et les managers ainsi que les membres des bureaux de vote ont à nouveau fait preuve de dévouement et de flexibilité et ont montré une meilleure compréhension des procédures. Dans le département de l'Ouest, à Cité Soleil, le Centre de vote « Building 2004 » s'est distingué par le nombre d'irrégularités flagrantes observées.
- La présence des forces de l'ordre haïtiennes et de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) autour des centres de vote a été plus visible qu'au premier tour. Quelques incidents isolés sont toutefois à regretter dans plusieurs départements. La Mission déplore la mort d'un mandataire de parti en Artibonite.
- L'enregistrement des électeurs ainsi que la distribution des cartes d'identification nationale a atteint un niveau très satisfaisant en dépit de nombreuses insuffisances dans la préparation de ces deux processus.
- Le système électoral a montré ses limites et ses faiblesses, en particulier dans le cas de l'élection des sénateurs. Le système en vigueur n'a permis l'élection au premier tour que de deux députés et d'aucun sénateur.
- La campagne électorale des partis politiques et des candidats a été très peu active dans l'ensemble pour des raisons en partie financières mais aussi par manque de détermination. Seule la plate-forme politique Lespwa a eu les moyens de mener une campagne avec une certaine visibilité. De même que lors de la campagne du premier tour, il convient de souligner le caractère généralement pacifique de la campagne électorale qui vient de se dérouler.
- La faible présence dans les médias des candidats aux postes de députés et de sénateurs n'a pas permis, d'une part de familiariser les électeurs avec leurs futurs représentants au Parlement, et d'autre part de les motiver pour se rendre aux urnes. Le jour du scrutin les médias ont, par leurs efforts, contribué à garantir une information transparente sur les opérations de vote et les irrégularités constatées.
- L'éducation civique a été quelque peu négligée lors de ce long processus électoral. Il faut souhaiter que tous les acteurs concernés, dont les autorités électorales, les partis politiques, la société civile, avec le support de la communauté internationale, s'impliquent davantage à l'avenir dans cette activité essentielle à une meilleure compréhension du processus électoral et des institutions démocratiques.
- Avec ces élections, Haïti a franchi une étape importante dans sa marche vers la démocratie. Cependant, le faible taux de participation démontre la fragilité de ce processus. Une démocratie stable et durable requiert un Parlement responsable qui tienne pleinement son rôle législatif et celui de contrôle du pouvoir. Il est important que ce Parlement soit soutenu par la population et nourri par des partis politiques crédibles qui ne soient pas centrés sur les personnes mais sur les programmes. Un travail de fond doit être accompli par le futur gouvernement et les parlementaires afin de faire comprendre et démontrer à la population toute l'importance d'un Parlement fort.

L'évaluation finale de ces élections dépendra, en partie, de la finalisation du processus de dépouillement et d'agrégation des résultats, de la publication des résultats par le CEP ainsi que du traitement du contentieux du second tour. La MOE publiera un rapport final, incluant des recommandations détaillées en vue de l'amélioration du processus, dans les deux mois qui suivront l'achèvement de tout le processus électoral.

La MOE voudrait remercier les autorités électorales et gouvernementales, les candidats, les partis politiques, les médias, la société civile, la MINUSTAH, l'Organisation des Etats Américains (OEA), et plus particulièrement le peuple d'Haïti, pour leur bonne coopération tout au long du déploiement de la Mission.

Observations préliminaires

Contexte politique

L'organisation des élections Présidentielles et Législatives en Haïti était une nécessité impérieuse, indispensable à la sortie du processus de transition enclenché par le « Consensus de Transition Politique » du 4 avril 2004, lequel avait fixé une obligation de tenir des élections générales au plus tard le 31 décembre 2005. Les retards enregistrés dans les préparatifs techniques ont conduit à plusieurs reports au-delà de cette date butoir.

Suite au premier tour de l'élection présidentielle du 7 février, Monsieur René Préval, soutenu par la plate-forme politique Lespwa, a été déclaré élu. Lors du premier tour des élections législatives, seuls deux des quatre-vingt-dix-neuf députés ont été élus, l'un du parti Fusion dans le département de l'Ouest, l'autre du parti Union dans le département des Nippes. Aucun des trente sénateurs n'a été élu au premier tour de scrutin.

Cadre légal et sa mise en œuvre

Après la phase du contentieux électoral, dont certaines décisions n'ont pas toujours été fondées sur des critères exclusivement juridiques, le CEP a publié les résultats du premier tour des élections législatives du 7 février. Le CEP a décidé la réorganisation des élections partielles dans quatorze circonscriptions pour l'élection des députés. En ce qui concerne les sénatoriales, l'élection est réorganisée dans le département du Nord-Est. Les cas concernés sont ceux prévus par les articles 166 et 202 du décret électoral qui traite des cas de malfaçon ou de fraudes incluant aussi les cas de troubles ou de violence.

Il convient de mentionner que le système électoral en vigueur n'a permis l'élection au premier tour que de deux députés sur quatre-vingt-dix-neuf (dont un suite au contentieux). Aucun sénateur pour sa part n'a obtenu la majorité absolue au premier tour. Le système électoral a montré ses limites et ses faiblesses, en particulier dans le cas de l'élection des sénateurs. La prestation de serment du Président élu René Préval devrait se dérouler le 14 mai prochain. La majorité des députés (85 sur 99) et des sénateurs (27 sur 30) seront présents mais non la totalité. Aucune date officielle n'a été publiée concernant le second tour des élections partielles.

La Commission de Garantie Electorale (CGE), créée à moins de trois semaines des élections du 7 février, a fait des recommandations au CEP sur certaines dispositions contraires au décret électoral. Il s'agit notamment du respect de l'article 160 sur la nomination des membres des bureaux de vote, de l'exécution des jugements rendus par les Bureaux de Contentieux Electoral, de la participation effective des BEC (Bureaux Electoraux Communaux) et des BED (Bureaux Electoraux Départementaux) à la compilation et à la publication des résultats parallèlement au Centre de Tabulation, ainsi que de l'éligibilité par rapport à la nationalité des candidats.

La Commission d'Etat sur la Nationalité des Candidats (CENC), suite aux remarques effectuées par la CGE, a repris ses activités. Les risques du mandat illimité dans le temps de cette commission, sans aucune possibilité de recours, se manifestent clairement dans le cas du député déjà élu de l'Ouest, circonscription d'Anse à Galets/Pointe à Raquette. Il est suspecté de posséder une autre nationalité en plus de la nationalité haïtienne et, si tel était le cas, son élection risquerait d'être remise en cause.

Enregistrement des électeurs

Le processus d'enregistrement a débuté sans que tous les éléments nécessaires à sa réussite soient réunis. L'absence de définition claire et communément admise des limites de circonscriptions, l'échec du CEP à fournir en temps voulu – avant le début de l'enregistrement – une liste des centres de vote, ont compliqué la tâche des responsables et entraîné des problèmes en aval qu'il s'est avéré difficile d'expliquer à l'électorat. L'enregistrement proprement dit a été marqué par des difficultés opérationnelles. Il a néanmoins atteint un niveau très satisfaisant de plus de 3.500.000 entrées dans la base de données.

La distribution des Cartes d'Identification Nationale (CIN) s'est poursuivie durant la période entre les deux tours de scrutin. Les dernières statistiques font état d'un taux de distribution des CIN de 92% des électeurs enregistrés malgré les nombreuses insuffisances dans les procédures de distribution.

Administration électorale

L'administration électorale, au niveau central ainsi qu'au niveau des structures décentralisées, n'a pas su se doter de la capacité administrative et organisationnelle nécessaire à la bonne conduite des opérations électorales. Ces carences de l'administration électorale ont conduit la MINUSTAH et l'OEA à jouer un rôle plus important et plus visible qu'initialement prévu. Malgré les améliorations observées, il est à souhaiter que la future administration électorale tire les leçons des déficiences constatées afin de pouvoir pleinement assumer ses responsabilités, et ce en toute neutralité.

Préparation des élections

Certaines leçons ont été tirées des problèmes enregistrés lors de la journée électorale du 7 février par le CEP et la MINUSTAH. En effet, toute une série de nouvelles procédures ont été mises en place pour tenter de minimiser les déficits organisationnels et de coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'organisation des élections. Ces déficits avaient sérieusement entravé les opérations électorales (notamment la transmission des résultats) lors du premier tour de scrutin et avaient parfois provoqué des actes de violence de la part des électeurs.

Parmi les nouvelles mesures, on peut souligner les suivantes :

- La simplification des procédures d'authentification des bulletins par les Présidents et les Vice-présidents des bureaux de vote qui, lors du premier tour, devaient signer tous les bulletins avant l'ouverture des bureaux de vote, ce qui avait provoqué d'énormes retards au commencement du scrutin.
- La création de quelques nouvelles annexes aux centres de vote et le transfert d'un certain nombre de ces derniers vers d'autres bâtiments mieux adaptés.
- Le recrutement d'environ trois mille agents administratifs dont les tâches principales le jour des élections sont de veiller au maintien de l'ordre et d'empêcher que des intimidations soient exercées sur les électeurs à l'intérieur des bureaux de vote.
- L'établissement d'une coopération renforcée entre le CEP et la MINUSTAH dans les procédures de transmission des procès-verbaux (PV) contenant les résultats des bureaux de vote. Les règles concernant les différentes copies des PV ont aussi été rendues plus flexibles. Ces mesures devraient empêcher la répétition des erreurs dans la transmission des résultats qui avaient eu pour conséquence, lors du premier tour des élections, que les résultats d'une quantité importante de bureaux de vote ne soient jamais parvenus au centre de tabulation de Port-au-Prince.
- Le renforcement du personnel et la clarification des procédures à suivre pour le traitement des données dans le centre de tabulation.

Malheureusement, les listes partielles des électeurs, qui s'étaient avérées inexactes ou incomplètes dans un nombre important de centres de vote lors du premier tour du scrutin, n'ont pratiquement pas été corrigées, sauf en ce qui concerne quelques transferts d'électeurs.

Comme lors du premier tour des élections, et suite aux protestations des partis politiques, les listes des membres des bureaux de vote n'ont été parfois terminées que trois ou quatre jours avant le scrutin (ou même moins, dans certains cas) dans la presque totalité des départements du pays. Les partis politiques se sont montrés préoccupés par les risques de manipulation au niveau des membres des bureaux de vote. Les retards enregistrés ont certainement réduit l'efficacité des programmes de formation des membres des centres et des bureaux de vote.

Campagne électorale

La campagne électorale des partis politiques et des candidats a été très peu active dans l'ensemble du pays à cause de l'absence de moyens financiers mais aussi par manque de détermination. Seule la plate-forme politique Lespwa a eu les moyens de mener une campagne électorale avec une certaine visibilité. Les partis politiques et les candidats ont fait le choix de mener une campagne de proximité et de favoriser les contacts directs avec la population.

Le caractère pacifique de la plupart des manifestations observées et l'absence de toute forme d'incitation à la violence dans les discours des candidats dans ces occasions est à souligner. Dans l'ensemble, la liberté de circulation, de parole et de rassemblement a été respectée.

Médias

L'absence d'un vrai débat politique pendant ce second tour de campagne électorale dans les médias a certainement privé les électeurs d'un aspect fondamental de l'information électorale.

Malgré les efforts des médias étatiques et de certaines radios privées pour assurer un peu de visibilité aux candidats en lice, la faible présence de ces derniers, restés sans ressources à la fin d'une très longue période électorale, n'a pas contribué à maintenir l'intérêt pour ces élections.

Les médias de l'Etat, en particulier la Radio Nationale, ont assuré dans l'ensemble avec impartialité leur rôle de service public en accordant aux candidats un temps d'antenne gratuit.

Le jour des élections, les médias ont joué un rôle fondamental en informant le public sur le déroulement du scrutin. Les journalistes haïtiens, présents dans de nombreux centres de votes dans le pays, ont contribué par leurs efforts à garantir une information transparente sur les opérations de vote et les irrégularités constatées.

Education civique

Quelques initiatives ont eu lieu dans le domaine de l'éducation civique et électorale mais en nombre insuffisant étant donné l'ampleur de la tâche dans un pays où une grande partie de la population est illettrée. Un plus grand dynamisme des autorités électorales, des partis politiques, de la société civile, avec le soutien de la communauté internationale est à souhaiter et à encourager à l'avenir afin que la population dispose d'une meilleure compréhension des institutions démocratiques.

Déroulement du scrutin

La journée du scrutin s'est généralement déroulée dans le calme et a bénéficié d'une meilleure organisation des opérations électorales et logistiques que lors du scrutin précédent. Par contre, le nombre d'électeurs a été nettement plus faible qu'au premier tour de scrutin.

Les forces de l'ordre haïtiennes et la MINUSTAH ont été plus visibles qu'au premier tour aux abords des centres de vote. Quelques incidents isolés sont toutefois à regretter dans plusieurs départements. La Mission déplore la mort d'un mandataire de parti en Artibonite.

Dans la plupart des bureaux de vote visités par la MOE, les observateurs ont pu constater des progrès dans la compréhension et l'application des procédures, quoique de façon pas toujours homogène, par les membres de bureaux de vote. La plupart des bureaux de vote ont ouvert à l'heure dans tout le pays et le personnel des bureaux de vote ainsi que le matériel électoral étaient en place. Quelques modifications ont été apportées dans les procédures de vote afin de réduire les retards dans l'ouverture des bureaux de vote et la congestion des centres de vote. Il convient de citer la simplification des procédures d'authentification des bulletins par les Présidents et les Vice-présidents des bureaux de vote de même que le recrutement d'agents administratifs chargés de veiller au maintien de l'ordre. Le rôle actif joué par les managers et les superviseurs ainsi que le dévouement et la flexibilité des membres des bureaux de vote ont contribué au succès des opérations électorales.

Cependant, certains aspects du processus demandent toujours à être améliorés. De nombreuses faiblesses et inconsistances ont à nouveau été relevées dans les listes partielles. Dans quelques bureaux de vote, des électeurs n'ont pas trouvé leurs noms dans les listes alors qu'ils avaient déjà voté dans ces bureaux lors du premier tour. Dans certains centres de vote, des solutions improvisées (par exemple permettre le vote de tout électeur muni d'une carte d'identification nationale) ont été appliquées, de manière spontanée et non coordonnée.

L'encre n'a pas toujours été utilisée, ni sa présence vérifiée, sur les doigts des électeurs. Les isolements utilisés pour garantir le secret du vote étaient, comme lors du premier tour, très peu adaptés à leur fonction. Les urnes n'ont à nouveau pas été scellées. L'assistance aux électeurs analphabètes laisse encore à désirer et des abus se sont produits, en particulier de la part de mandataires de partis.

Des mandataires de partis politiques étaient présents dans la grande majorité des bureaux de vote. Les mesures adoptées par le CEP visant à limiter la présence des mandataires à trois par bureau de vote en raison de l'exiguïté de ces lieux n'ont, finalement, pas été appliquées dans la plupart des cas. Quand ces mesures ont été appliquées elles ne l'ont pas été de manière homogène. Les instructions du CEP concernant le vote des mandataires de partis ont été tardives et contradictoires. Certains mandataires n'ont donc pas pu voter dans le bureau de vote où ils étaient affectés. Quant aux instructions concernant la limitation à deux du nombre des observateurs dans les bureaux de vote, elles n'ont quasiment pas été appliquées.

La MOE a constaté la présence d'observateurs nationaux et internationaux dans les centres de vote. Cependant, les multiples reports ont posé des problèmes financiers aux missions d'observation et certaines n'ont pu maintenir leur effort quant au nombre d'observateurs déployés pour le second tour.

Des cas de fraude, notamment des cas de vote multiple, ont été observés dans certains bureaux de vote de la circonscription de Saint Louis du Nord/Anse-A-Foleur (Nord-Ouest) ainsi que dans le Centre de vote « Building 2004 » à Cité Soleil (Ouest). Ce centre de vote qui abritait cinquante-quatre bureaux de vote s'est distingué par le nombre d'irrégularités flagrantes observées.

Le dépouillement s'est déroulé de manière acceptable dans la grande majorité des centres. Néanmoins, des informations de base n'étaient pas demandées dans le procès-verbal concernant le dépouillement telles que le nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs comme ayant voté ou le nombre de bulletins reçus. De nouvelles mesures ont été adoptées afin d'améliorer et d'accélérer la transmission des procès-verbaux au centre de tabulation.

Pour de plus amples informations merci de prendre contact avec :

Lucia Scotton, chargée des contacts avec les médias

Mobile Comcel : +509 454 80 59 Mobile Haitel : +509 564 37 28

Adresse e-mail : lucia.scotton@eueomhaiti.org

Site internet : www.eueomhaiti.org